

CHRONIQUE AGRICOLE—FEVRIER 1860.

SOMMAIRE.—Extrait des procès verbaux des séances de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.—La prochaine Exposition Provinciale Agricole.—Correspondance de M. Bourque sur l'amélioration de notre bétail. — Correspondance de M. Boucher-Belleville sur la fabrication des fumiers.—Lecture donnée par M. Darveau à l'Institut Canadien de Montréal.—Lecture sous le patronage de l'Institut Canadien-Français.—L'enseignement et l'Ecole d'Agriculture de second degré de Ste. Anne.—Le discours du trône.

EXTRAIT DES PROCÈS VERBAUX

Des Séances de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER, 1860.

Présidence de M. De Blois puis de M. Turgeon.

Monsieur le Président après avoir déclaré la séance ouverte proclame les noms des membres nouvellement élus par le dépouillement des votes de toutes les Sociétés d'Agriculture de Comtés.

MM. CASGRAIN, (de l'Islet), Agriculteur-proprétaire, Président de la Société d'Agriculture du Comté de l'Islet.

POMROY, (de Compton), Agriculteur-proprétaire.

TACHÉ, Chevalier de la Légion d'Honneur, (de Québec).

TURGEON (de Terrebonne), Agriculteur-proprétaire.

Les nouveaux Membres prennent leurs sièges et la Chambre procède à l'élection de ses président et vice-président pour l'année 1860. **MM.** Turgeon et De Blois sont réélus unanimement, et la séance continue avec la présidence de

MM. Turgeon, (de Terrebonne), Président de la Chambre.

De Blois, (de Québec), Vice-Président.

Campbell, Chevalier de l'Ordre du Bain, Agriculteur-proprétaire à St. Hilaire.

Casgrain, (de l'Islet), Président de la Société d'Agriculture du Comté.

Dostaler, (de Berthier), Agriculteur-proprétaire.

Pomroy, (de Compton), Agriculteur-proprétaire.

Taché, Chevalier de la Légion d'Honneur, (de Québec).

Chauveau, l'Honorable Surintendant de l'Instruction Publique.

Dumais, Professeur à l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne.

Leclerc, Professeur d'Agriculture au Collège de Terrebonne.

Ossaye, Professeur d'Agriculture à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

Membres élus.

Membres ex-officio.